

## RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS JOCALIRE

# JOCALIRE

### 1. Organisateur

Le Concours de lecture Jocalire est organisé par les **Éditions Jocatop**, 950 route de Realpanier – 84310 Morières-lès-Avignon, ci-après « l'Organisateur ».

### 2. Participants

Le concours est ouvert aux **enseignants du premier degré** (France, DROM-COM, Belgique) inscrivant leurs élèves.

Les élèves participants étant **mineurs**, toute participation impose :

- l'accord explicite de l'enseignant responsable,
- la **transmission d'une autorisation parentale écrite** pour chaque élève enregistré, conformément au RGPD et aux droits à l'image et à la voix.

Les enseignants sont responsables :

- de la participation de leurs élèves,
- du respect du règlement,
- de la transmission des autorisations parentales.

### 3. Nature de la participation

Les productions envoyées dans le cadre du concours sont :

- **des vidéos sans visage** (aucun visage d'enfant ne doit apparaître),
- **ou des fichiers audio**, réalisés dans le cadre d'un travail pédagogique.

Les enseignants garantissent que la production envoyée :

- respecte le texte original,
- ne contient pas d'éléments protégés par des droits de tiers,
- n'inclut aucune donnée personnelle non nécessaire,
- respecte le droit à l'image et à la voix des élèves.

## 4. Données personnelles – Cadre RGPD

### 4.1. Responsable du traitement

Les Éditions Jocatop sont **responsable du traitement** des données personnelles collectées dans le cadre du concours.

### 4.2. Finalités du traitement

Les données sont collectées pour :

- l'inscription au concours,
- la réception et l'évaluation des productions,
- la communication avec les enseignants,
- l'annonce des résultats,
- l'envoi des récompenses.

Aucune donnée ne sera utilisée à des fins commerciales sans un accord explicite et écrit.

### 4.3. Données collectées

Les données collectées sont :

- données de l'enseignant : nom, prénom, email, école, ville, classe inscrite,
- données des élèves : prénom (facultatif), niveau de classe, voix enregistrée,
- fichiers audio/vidéo produits dans le cadre du concours,
- autorisations parentales signées.

Aucune image d'enfant ne doit être transmise.

### 4.4. Base légale

Le traitement repose sur :

- **le consentement** des responsables légaux des élèves,
- **l'intérêt légitime** de l'Organisateur à assurer le fonctionnement du concours.

### 4.5. Durée de conservation

Les données et productions seront conservées :

- **jusqu'à la fin du concours**,
- puis supprimées dans un délai maximum de **3 mois après l'annonce des résultats**, sauf accord spécifique pour une utilisation ultérieure (ex : valorisation d'extraits anonymisés).

Les autorisations parentales sont conservées 1 an pour preuve légale.

#### 4.6. Droits des participants

Les enseignants et parents disposent des droits suivants :

- accès,
- rectification,
- suppression,
- limitation du traitement,
- retrait du consentement,
- opposition.

Ils peuvent exercer leurs droits en écrivant à [concours@jocatop.com](mailto:concours@jocatop.com)

#### 4.7. Sous-traitants

L'envoi ou la réception des productions peut impliquer des services externes (ex : WeTransfer). Les enseignants doivent veiller à l'utilisation d'outils conformes au RGPD.

Les productions sont ensuite traitées uniquement par :

- l'équipe des Éditions Jocatop,
- les membres du jury.

Aucun transfert hors UE n'est réalisé.

### 5. Propriété intellectuelle

En envoyant une production, l'enseignant cède à l'Organisateur, pour toute la durée du concours :

- un droit d'écoute,
- un droit d'évaluation,
- un droit de diffusion uniquement interne ou anonymisé (sauf accord spécifique).

Aucune exploitation commerciale des productions ne sera faite sans un accord explicite et écrit.

### 6. Respect des règles

Toute participation doit :

- respecter la procédure d'inscription,
- respecter le texte original,
- respecter les délais,
- ne pas contenir de données personnelles non autorisées,
- ne pas montrer le visage des élèves.

L'Organisateur peut exclure toute participation non conforme, sans possibilité de contestation.



## 7. Jury et critères d'évaluation

Le jury est désigné par les Éditions Jocatop.

Les critères d'évaluation sont :

- respect du texte,
- qualité de lecture,
- maîtrise du niveau 1 ou 2,
- respect des consignes du concours.

Les décisions du jury sont finales et sans appel.

## 8. Récompenses

Trois gagnants recevront :

- 1 roman par enfant gagnant choisi par l'enseignant dans la collection de littérature Jocatop,
- 1 bon d'achat pour l'enseignant (collection littérature),
- 1 marque-page par élève.

Les récompenses ne sont ni échangeables, ni remboursables.